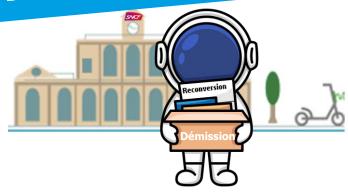


# DISPOSITIF DE DÉMISSION-RECONVERSION



## CHEMINOT(E)S AU STATUT ET CONTRACTUEL(LE)S NON ÉLIGIBLES AU DISPOSITIF DÉMISSION-RECONVERSION

## Paris, le 19 février 2021

### **LE SUJET**

L'UNSA-Ferroviaire, sollicitée par plusieurs adhérents, est intervenue au niveau de la Direction des Ressources Humaines du Groupe Public Unifié SNCF. Le 12 février 2021, l'UNSA-Ferroviaire envoyait une demande d'audience concernant, entre autres points, la démission-reconversion et l'éligibilité des salariés SNCF à ce nouveau dispositif mis en place.

En effet, des salariés démissionnaires ayant respecté scrupuleusement la procédure de validation de leur projet de reconversion se voient opposer un refus de la part de Pôle Emploi pour l'ouverture de leurs droits aux allocations chômage.

Pour rappel, la SNCF est en auto-assurance concernant le risque chômage, exceptée la cotisation employeur à l'AGS (Association pour la gestion du régime de Garantie des créances des Salariés) de 0,15 % pour laquelle elle cotise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, date de la création des 5 SA(S) SNCF.



Une convention entre Pôle Emploi et la SNCF permet aux cheminot(e)s contractuel(le)s et statutaires de bénéficier des allocations chômages versées par Pôle Emploi lors de la perte involontaire de l'emploi, d'un licenciement, d'une radiation, mais également d'une rupture conventionnelle ou d'une démission légitime (pour suivre un conjoint muté, par exemple).

La Direction, dans un courrier daté du 16 février 2021, indique que le nouveau dispositif de démission-reconversion n'est malheureusement pas applicable aux salariés SNCF. Il ne s'agit pas d'une décision de la SNCF, mais d'une exclusion du dispositif par Pôle Emploi! Nous ne savons pas, à ce jour, sur quel texte s'appuie Pôle Emploi pour exclure les salariés d'entreprises en auto-assurance.

L'UNSA-Ferroviaire, saisie par des adhérents qui se retrouvent en difficulté financière, va interpeller les pouvoirs publics sur cette situation inéquitable et inacceptable. On ne peut, d'un côté, vouloir sacrifier des pans entiers des droits des cheminot(e)s au prétexte d'une normalisation de la SNCF pour se mettre dans le rang des sociétés privées entrant dans le champ de la concurrence, et, de l'autre, exclure les salariés SNCF de nouveaux droits.

Avec l'UNSA-Ferroviaire, je m'engage pour faire respecter et obtenir de nouveaux droits pour tous.

### **CONTACTS**

Fabrice CHARRIÈRE Didier MATHIS

charriere.f@unsa-ferroviaire.org mathis.d@unsa-ferroviaire.org

